

PARENT D'ENFANT FRANÇAIS RENOUVELLEMENT

- ❑ 2 photographies récentes et conformes
- ❑ visa long séjour ou titre de séjour en cours de validité
- ❑ copie intégrale de l'acte de naissance avec traduction assermentée
- ❑ passeport (pages état-civil, cachet d'entrée en France)
- ❑ justificatif de domicile de moins de 6 mois à votre nom, en cas d'hébergement attestation sur l'honneur de l'hébergeant datée et signée ainsi que la copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour
- ❑ passeport, carte nationale d'identité ou certificat de votre enfant en cours de validité
- ❑ justificatif prouvant que le demandeur est le parent de l'enfant français : extrait de l'acte de naissance ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant comportant la filiation
- ❑ justificatifs suffisamment probants de contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant pour vous et le parent français depuis la délivrance du dernier titre de séjour
- ❑ certificat de scolarité ou de crèche de votre enfant
- ❑ carnet de santé (pages de l'état-civil et vaccins)
- ❑ formulaire demande « demande de titre » à compléter et à signer **(document à télécharger)**

Pour le passage en carte de séjour pluriannuelle :

- ❑ contrat d'intégration républicaine

Pour le passage en carte de résident :

- ❑ niveau A2 en langue française (sauf ressortissants algériens et tunisiens)

